

Attestation d'Agrément pour dispenser le CQP-APS

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
des organismes de prévention et de sécurité

18-20 rue Edouard Jacques
75014 PARIS

Nous soussignés :

la CPNEFP, attestons par la présente que l'organisme de formation :

POINT BLEU

2 Allée de Seine
93200 SAINT DENIS

a été agréé par la Commission Nationale Paritaire d'Agrément et de Certification (CNPAC) de la CPNEFP, qui s'est réunie le 04/01/2018

Pour dispenser le CQP-APS de la Branche prévention et sécurité privée :

Sous le Numéro d'agrément :

9316030902

Valable jusqu'au 30/06/2020

L'organisme de formation s'engage à respecter l'ensemble des exigences résultant du cahier des charges validé par la CPNEFP et ce, pendant toute la durée de son agrément.

Fait à Paris le 04/01/2018 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la Présidence,

La CPNEFP

